

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°240403AR078CB

Arrêté portant réglementation de la circulation – Place du Général de Gaulle - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme VAN NIEUWENBORG Emilie,
société MIDITRACAGE Agence Hauts de France,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la réglementation de la circulation et du stationnement Place
du Général de Gaulle à Hondschoote afin de faciliter des travaux de marquage pour l'entreprise
Edgard Duval,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées au niveau de
la place du Général de Gaulle à Hondschoote, entre le n°1bis et le n°25, du Lundi 8 au Jeudi 11 avril
2024 et du Lundi 15 au Jeudi 18 avril (avec une durée d'intervention d'1 journée) :

- Empiètement sur chaussée
- Stationnement interdit entre le n°9 et le n°25

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en
place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Mme VAN NIEUWENBORG Emilie, société MIDITRACAGE pour information et exécution.

M. HILMOINE, société Edgard Duval, pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 03 avril 2024

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

